

INFLUENZA AVIAIRE :

Soyez vigilants !

La prévention passe par le respect des règles de biosécurité dans l'objectif de **PROTÉGER VOS ÉLEVAGES.**



LES DIX RÈGLES DE BIOSÉCURITÉ

1. **Confinez** les volailles conformément à la réglementation,
2. **Protégez** les aliments et l'eau d'abreuvement,
3. **Limitez** l'accès des visiteurs à votre élevage,
4. **Installez et utilisez** des pediluves contenant des solutions désinfectantes actives contre l'Influenza Aviaire (ex. : Virkon XXXXXXXXXX),
5. **Utilisez** et faites utiliser des vêtements jetables pour accéder à vos bâtiments d'élevage,
6. **Respectez et faites respecter** les règles d'hygiène de base (lavage des mains, ne pas manger, ne pas fumer durant le travail dans l'élevage...),
7. **Lavez et désinfectez** le matériel commun à plusieurs élevages,
8. **Désinfectez** chemins et voies d'accès,
9. **Soyez vigilants** aux signes cliniques : mortalité, problèmes respiratoires, pertes de poids, chute de ponte...,
10. Si vous suspectez la maladie, agissez vite : **prévenez votre Vétérinaire.**